

Fiscalisation des frais de déplacements

Perte de l'argent pour travailler : INACCEPTABLE !

Le 1^{er} juillet approche et les conséquences de la décision des employeurs de fiscaliser les frais professionnels aussi. C'est toujours l'inconnu sur les mesures de raccordement. La Direction tente de nous convaincre que la négociation « IAI », qui concerne en pratique que très peu d'agents, va permettre de compenser les pertes de tous les autres.

Les agents ne doivent pas perdre d'argent lorsqu'ils viennent travailler :

FO ÉNERGIE ET MINES DEMANDE LA NEUTRALISATION TOTALE DE LA DÉCISION DE FISCALISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION AFIN DE RECONNAITRE FINANCIÈREMENT LA CONTRAINTE LIÉE AUX DÉPLACEMENTS.

Rappel du contexte

La mise en conformité, au regard de la réglementation URSSAF, des remboursements au forfait des frais de déplacements professionnels sera effective au 1^{er} juillet prochain pour les salariés d'EDF SA.



Cette régularisation a été annoncée par les employeurs de la branche des IEG en fin

d'année 2016, lors d'une Commission Paritaire de Branche.

La Direction a indiqué qu'une nouvelle évolution de « l'accord portant sur la reconnaissance du caractère itinérant de certains métiers à EDF SA, signé le 13 juillet 2010 » et de la modification par un avenant n° 1 signé le 17 décembre 2012, a été rendue nécessaire.

Une discrimination flagrante

La Direction indique sur VEOL : « **Afin de réduire l'impact sur le revenu net des salariés qui actuellement se font rembourser au forfait, la Direction d'EDF a proposé aux organisations syndicales dès le mois de janvier d'ouvrir une négociation pour étendre le bénéfice de l'accord Indemnisation de l'Activité Itinérante à certains salariés concernés par de très nombreux déplacements, avec une évolution des modalités de calcul, pour tenir compte de l'intensité et de la récurrence des déplacements. La négociation a abouti le 21 avril et un avenant à l'accord de 2010 a été signé.**

En outre, une concertation a également été ouverte pour définir les modalités d'application de l'**Indemnité de Grand Déplacement**.

Cette concertation devrait déboucher à l'été 2017. Enfin, **des mesures transitoires** pour compenser l'impact des cotisations sociales des salariés les plus concernés sont actuellement étudiées et devraient être décidées courant juin. »

La négociation sur l'IAI a eu donc pour but de réduire l'impact sur le revenu net des agents...

Mais la Direction omet de dire que cet avenant ne concerne que très peu d'agents !

Mais pour tous les autres ?

Une concertation IGD qui devrait finir le 4 juillet et des mesures de raccordement qui devraient être annoncées à cette même date.

Pour quel résultat ?

FO a pris ses responsabilités

Depuis l'annonce de cette décision, notre position est claire : reconnaître financièrement la contrainte liée aux déplacements pour **TOUS LES AGENTS D'EDF SA** afin de neutraliser l'impact fiscal pour toutes et tous

C'est pourquoi nous n'avons pas **signé** l'avenant « IAI » N° 2 et avons **fait valoir notre droit d'opposition**. Nous avons également **dénoncé l'accord de 2010 et l'avenant N° 1**.

Compte tenu de notre représentativité, l'accord de 2010 et les avenants N° 1 & 2 resteront valides si les autres signataires ne procèdent pas à l'identique.

La concertation IGD qui s'est ouverte à l'issue de cette négociation nous a permis de rappeler notre revendication.

Quant aux mesures de raccordement, rien ne filtre...



Quels impacts pour le personnel ?

À compter du 1^{er} juillet 2017, dans le cas d'un **remboursement au forfait**, les agents devront s'acquitter des contributions salariales (CGS/CRDS et Contribution Exceptionnelle de Solidarité) sur la part des remboursements excédant les barèmes ACOSS. Assimilée à de la rémunération, cette part sera également intégrée à la déclaration sur le revenu.

Clairement, les agents devant se déplacer dans le cadre de leur activité professionnelle verront ces dépassements générer des « impôts ».

Les agents paieront donc pour travailler !

INACCEPTABLE !

Faites-vous entendre !

FO demande l'ouverture d'une négociation permettant de reconnaître la contrainte liée aux déplacements et de neutraliser l'impact de la fiscalisation des frais.

En signant la pétition, vous donnerez du poids à notre démarche.



[https://www.petitions24.net/contrainte liee aux de placement - une reconnaissance pour tous](https://www.petitions24.net/contrainte_liee_aux_deplacement_-_une_reconnaissance_pour_tous)

AVEC FO ENERGIE, DEMANDEZ :

- LA NEUTRALISATION TOTALE DE LA DÉCISION DE FISCALISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT
- L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION AFIN DE RECONNAÎTRE FINANCIÈREMENT LA CONTRAINTE LIÉE AUX DÉPLACEMENTS POUR TOUS LES AGENTS D'EDF SA.

AGIR, NE PAS SUBIR.